



# POLE SPORTIF

*Bernard BROUSSET*

*Tél : 06.27.50.07.44*

## COMMISSION SENIORS

*District de la Loire*

*Tél : 04.77.92.28.75*

**PV N° 13 DU SAMEDI 16/11/2024**

Réunion du 12 novembre 2024

Président : BOUGUERRA Momo - 06 79 86 22 79

Membre : CHEUCLE Christian - 06 23 01 02 81

### CANDIDATURE ORGANISATION COUPE DE LA LOIRE

Les clubs intéressés par l'organisation des demi-finales de la Coupe de la Loire (Seniors) ou finales de la Coupe de la Loire (Valeyre/Léger, Féminines, Seniors) sont priés d'adresser leur candidature auprès de la Commission Seniors, avant le 31 décembre, dernier délai. Les complexes sportifs doivent respecter le cahier des charges des demi-finales et finale de la Coupe de la Loire.

### COURRIERS RECUS

Sorbiers La Talaudière : changement de terrain en D1 pour le 10 novembre.

Cellieu : demande de jouer le match en retard en D4 Poule F le 17 novembre.

St Anthème : accord pour inverser la rencontre en D5 Poule C du 10 novembre.

Se. St Victor : demande de décaler le match en D4 Poule E du 7 décembre. En attente de l'accord du club adverse. Faites la demande par Footclubs.

Asa. Chambon Feugerolles : tous les matchs à domicile de la D3 Poule D se dérouleront en lever de rideau (12h30 ou 13h).

Sorbiers OLCG : demande de changement de date en D5 Poule D : veuillez faire la demande par « Footclubs ».

Usson : déclare forfait en D5 Poule D pour le 10 novembre : transmis aux règlements.

### RAPPEL AUX CLUBS

**- Art 45.3 : En cas d'arrêt municipal, et pour tout autre motif, au cours des matchs aller, la rencontre devra être inversée. Si les dispositions de l'article 45.3 ne sont pas conformes, le club recevant aura match perdu par pénalité.**

- Plusieurs clubs sont équipés de complexe sportif avec des terrains en herbe et synthétique : il est demandé à toutes les équipes se déplaçant sur ces complexes de se munir de chaussures adéquates pour la pratique du football sur les deux surfaces de jeu concernées (herbe et synthétique).

### RAPPEL AUX CLUBS ENGAGEMENTS COUPES

Pour les clubs évoluant en championnat Seniors de Ligue, la première équipe départementale sera désignée comme jouant la Coupe Valeyre/Léger. Pour un club possédant deux équipes départementales, l'équipe première doit s'engager en Coupe de la Loire et l'équipe 2 sera désignée pour jouer la Coupe Valeyre/Léger. Pour un club ne possédant qu'une seule équipe départementale, il pourra s'engager en Coupe de la Loire et en Coupe Valeyre/Léger, mais devra choisir, à partir des 32èmes de finale, l'une ou l'autre des deux coupes départementales (Loire ou Valeyre/Léger).

Les clubs qui sont déjà engagés en coupe Valeyre/Léger sont priés de se reporter au texte réglementaire ci-dessus et modifier leur engagement dans le cas contraire.

### NOTE AUX CLUBS

**Les clubs de la D5 Poule D sont priés de noter que le terrain de Coise (Pays de Coise) est en synthétique.**